

(010286.KBA)

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-:-Démocratie-:-Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHER DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 86/196 DU 3/02/86

portant nomination à titre exceptionnel dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU - le Décret 59/127 du 6 Juillet 1959 désignant le Chef du Gouvernement
comme Gardien de l'Ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités
exceptionnelles d'attribution du grade de Grand-Croix ;
VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959 portant création de l'Ordre du Mérite
Congolais ;
VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959 fixant les insignes de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 fixant le montant des droits de
chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959 portant création du Conseil de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU - le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959 relatif à la remise des insignes de
l'Ordre du Mérite Congolais ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er: Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.
AU GRADE DE CHEVALIER

- Monsieur Fernand DAVOINE , Vice-Président de l'Association Française des
Fondations Raoul FOLLEREAU.

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont
pas applicables.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception,
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 3 FEVRIER 1986

Denis SASSOU-NGUESSO.-